

AS/Bur/Adhoc-Ukr (2023) PV 01
25 janvier 2024

Commission ad hoc du Bureau sur la situation des enfants d'Ukraine

Procès-verbal¹

de la réunion tenue à Paris le 15 décembre 2023, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

9h00 – 9h30 (à huis clos)

Mme Olena Khomenko, Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire et présidente de la commission ad hoc du Bureau, ouvre à huis clos une partie de la réunion à 9h et la clôt à 9h25.

La commission ad hoc du Bureau se concerte sur la préparation de la réunion.

9h30 – 12h30

Mme Olena Khomenko ouvre la partie publique de la réunion à 9h30.

La commission ad hoc du Bureau décide que la réunion sera publique, retransmise en direct et enregistrée jusqu'à 16h30.

Mme Khomenko rappelle que l'objectif premier de la réunion est de permettre à l'Assemblée de jouer le rôle de facilitateur, un véritable instrument pour contribuer au retour des enfants. Elle présente ensuite les deux sessions de la réunion, la première portant sur l'accès à l'éducation et aux soins de santé des enfants ukrainiens déplacés en Ukraine ou réfugiés dans des Etats membres du Conseil de l'Europe, et la seconde sur le suivi de la Résolution 2495 (2023) et de la Recommandation 2253 (2023) de l'Assemblée sur les « Déportations et transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés : créer les conditions de leur retour en toute sécurité, mettre fin à ces crimes et sanctionner leurs auteurs ».

M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée, rappelle que l'Assemblée parlementaire a réagi très rapidement à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en lançant le processus conduisant à l'expulsion de la Russie du Conseil de l'Europe. Depuis lors, l'Organisation a mobilisé tous les instruments disponibles pour amener la Fédération de Russie à répondre pleinement des violations des droits humains et des violations graves du droit international, et obtenir l'indemnisation des victimes. Les questions liées à l'accès à la santé sont de la plus haute importance, car la guerre a exposé des centaines de milliers d'enfants ukrainiens à des événements traumatisants susceptibles de leur causer des problèmes durables de santé mentale, en plus des blessures physiques. En matière d'éducation, depuis l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie, près de 4 000 établissements d'enseignement ont été endommagés ou détruits dans toute l'Ukraine, mettant en péril l'avenir des enfants ukrainiens. Le Président conclut que l'Assemblée pourrait jouer un rôle de facilitateur pour trouver d'éventuelles solutions pour la recherche et le retour en toute sécurité des enfants déportés.

Session 1: la situation des enfants ukrainiens actuellement installés dans les États membres du Conseil de l'Europe (dont l'Ukraine), animée par Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire

Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire et modératrice de la session, déclare qu'en mars 2023, quatre millions de personnes ont bénéficié d'une protection temporaire dans l'UE. 47 % d'entre elles étaient des femmes et 34 % des enfants. Ainsi, 1,36 millions d'enfants vivent temporairement en dehors de l'Ukraine. L'objectif de la réunion est d'encourager les milieux politiques à soutenir les initiatives des États membres visant à garantir le meilleur accueil possible pour ces enfants. Mme

¹ Le Bureau a décidé de déclassifier ce document à sa réunion du 26 janvier 2024.

Chatzivassiliou-Tsovilis informe les membres que le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe a lancé un processus de consultation via le Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU). L'objectif est de clarifier la situation dans les Etats membres et d'ajuster les politiques publiques en conséquence d'un point de vue juridique et technique. Mme Chatzivassiliou-Tsovilis donne ensuite la parole à Mme Slobodnichenko.

Accès aux soins de santé

Mme Maryna Slobodnichenko, Vice-Ministre ukrainienne de la Protection de la santé pour les affaires internationales, se déclare satisfaite des négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'UE qui ont eu lieu la veille. Elle rappelle ensuite que 512 enfants ont été tués, 1280 ont été blessés, 13 ont subi des agressions sexuelles et que si l'on dénombre 19546 déportés ou déplacés de force, le nombre réel d'enfants kidnappés pourrait s'élever à 744 000. Elle attire l'attention des membres sur le projet Réseau des soins de santé, mis en place par le ministère de la Santé non seulement dans le cadre des efforts de reconstruction, mais aussi dans une optique d'innovation. Il vise à tirer parti de nouvelles expériences et de nouvelles opportunités au profit des enfants ukrainiens soignés à l'étranger. Par ailleurs, un partenariat lancé il y a quelques mois permet aux hôpitaux ukrainiens de travailler en étroite collaboration avec les hôpitaux des pays partenaires. Elle indique que la France est très active dans ce partenariat et que les hôpitaux français ont signé des accords de coopération et de partage de bonnes pratiques avec les hôpitaux ukrainiens. En outre, elle exprime sa gratitude pour l'aide apportée à 131 enfants ukrainiens par 16 pays, dans le cadre du projet MEDEVAC de la Commission européenne. En outre, des pays du monde entier ont accueilli des enfants ukrainiens souffrant de cancers ou de maladies oncologiques. Plus de 1500 enfants ont été pris en charge par les centres médicaux de ces pays. La Ministre estime toutefois que le plus grand défi est le traumatisme psychologique et les problèmes de santé mentale des enfants dus aux conséquences de la guerre. Pour y remédier, l'une des options est de former des spécialistes capables de prendre en charge ces enfants et d'aider toute leur génération à surmonter les traumatismes psychologiques. La Ministre ajoute qu'il est impossible de déterminer l'impact à long terme de ces traumatismes et invite chacun.e à soutenir la lutte contre cette épidémie.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis remercie Mme Slobodnichenko pour les données et les expériences partagées et donne la parole à Mme Dambina.

Mme Liene Dambina, présidente du conseil d'administration de la Fondation de l'hôpital pour enfants en Lettonie, se félicite également des négociations d'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Elle informe les membres de l'aide apportée par la Lettonie aux enfants ukrainiens qui ont cherché refuge dans son pays, mais aussi à ceux qui vivent encore en Ukraine et y subissent au quotidien les tragédies de la guerre. Elle représente deux organisations, le Centre de ressources pour l'enfant et l'adolescent et la Fondation de l'hôpital pour enfants. Les enfants fuyant l'Ukraine ont été traumatisés non pas physiquement, mais mentalement, et les organisations qu'elle représente mettent donc l'accent sur la santé mentale. Elles ont identifié les différents obstacles, à savoir le manque de compétences dans la prise en charge axée sur le traumatisme, le manque de spécialistes des soins psychiatriques en général, mais surtout de ceux et celles qui parlent ukrainien, et la stigmatisation de la santé mentale en Ukraine. Dans le cadre du soutien psychologique en faveur des enfants ukrainiens, 15 court-métrages d'animation ont été produits par ces enfants. Ils mettent en scène un « heureux dénouement » de la crise qui, pour tous les enfants, signifie le retour à la maison en Ukraine. En outre, des partenariats ont été mis en place afin de soutenir les enfants restés en Ukraine. Mme Dambina explique que tous les enfants ukrainiens souffrent de traumatismes psychologiques. Des camps de réhabilitation psychologique créés dans les communautés offrent un soutien psychologique, des divertissements et des connaissances aux enfants et à leur mère pendant 10 jours. Ils mettent l'accent sur des interventions moins structurées, un environnement sûr, des activités récréatives et des relations. En effet, de nombreuses familles accueillies dans ces camps ont été déplacées à l'intérieur du pays, ont connu l'occupation russe, souffrent de traumatismes physiques dus aux explosions ou ont perdu un parent ou des proches. Elle ajoute que, grâce à ces camps, ces personnes privées de leur environnement de soutien social ont renoué des liens et pourront donc se soutenir mutuellement après leur retour en Ukraine. Les prochains camps seront consacrés aux enfants déportés en Russie et à ceux qui ont perdu leurs parents. Mme Dambina souligne que chaque camp est flexible et adapte ses méthodes aux besoins du moment. Elle remercie également pour leur résilience, leur courage et leur force toutes les mères qui se battent au quotidien pour soutenir leurs enfants. Le retour d'informations et les résultats de ces camps ont été excellents, avec des effets positifs à court et à long terme et un fort engagement. Mme Dambina conclut en disant que les pays voisins devraient renforcer ce type d'activités en faveur des enfants ukrainiens.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis remercie Mme Dambina pour sa présentation instructive et ouvre le débat.

M. Rousopoulos, s'exprimant au nom de la commission des migrations, se réfère au rapport de M. Pisco sur les déportations et les transferts forcés d'enfants ukrainiens, qui témoigne du besoin urgent d'action, de compassion et de justice. Les déportations continues par la Fédération de Russie privent non seulement les enfants ukrainiens de leur foyer et de leur stabilité, mais leur infligent également des traumatismes durables qui peuvent irréversiblement compromettre leur bien-être physique et mental. Il réaffirme sa conviction que les valeurs du Conseil de l'Europe prévaudront et qu'ensemble, par une action collective et une détermination

inébranlable, il sera possible de créer un monde où de telles atrocités n'auront pas leur place et où chaque enfant pourra vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité au sein de sa propre communauté. Enfin, il remercie les intervenant.es pour leurs contributions et réaffirme l'engagement de toutes les personnes présentes à veiller à ce que cette situation ne devienne pas la nouvelle normalité.

M. Moutquin remercie Mme Khomenko pour son aide dans l'organisation de cette importante réunion et félicite l'Ukraine pour ses négociations d'adhésion à l'UE. En tant que président de la commission des affaires sociales, il souligne la nécessité de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant. Il demande ensuite quels sont les besoins des enfants souffrant de chocs post-traumatiques et de ceux qui sont atteints de maladies ou de handicaps. Il s'interroge également sur la santé mentale des très jeunes soldats qui participent aux combats.

Mme Kravchuk souligne l'importance du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU), en particulier sur la question de la tutelle légale. Elle appelle les membres à soutenir la fourniture d'équipements pour les hôpitaux et les écoles d'Ukraine. Elle demande également à Mme Dambina s'il est possible de partager son expérience et ses informations pratiques avec les écoles d'autres pays et se demande quelles bonnes pratiques mettre en œuvre contre le harcèlement des enfants ukrainiens désormais scolarisés dans différents pays.

Mme Bilozir remercie l'UE pour les négociations d'adhésion de l'Ukraine et la direction de l'Assemblée parlementaire pour ses résolutions et sa prise de décision rapide, et se réjouit de la création de la commission ad hoc. 7 millions d'enfants ukrainiens ont été touchés par la guerre. 1000 hôpitaux bien équipés ont été détruits.

Mme Kalnina-Lukasevica exprime sa gratitude pour la tenue de cette réunion. La santé physique et mentale des enfants ukrainiens a été durement éprouvée et ces enfants, y compris ceux qui sont rentrés de Russie, auront besoin d'un soutien considérable pour se rétablir. Elle suggère donc d'inclure ce domaine dans le registre des dommages. Elle se demande également si la participation à l'enseignement à distance, dans les écoles ukrainiennes, contribuerait ou non au bien-être mental des enfants.

Mme Marra indique que la Suisse accueille 14 000 enfants, pour la plupart dans des orphelinats ou avec leur mère. Elle remercie les intervenant.es pour leurs présentations et demande comment faire pour que les enfants se sentent plus à l'aise et mieux intégrés dans leur nouveau pays, sans perdre le contact avec l'Ukraine. Elle note également que la notion de « réfugié » fait débat.

M. Lubinets signale aux membres le nombre considérable d'établissements de santé détruits en Ukraine : à ce jour, le pays a perdu 1 668 établissements de santé, 384 hôpitaux et 352 ambulances, et la liste n'est pas exhaustive.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis invite les expert.es à faire brièvement part de leurs réponses et commentaires.

Mme Slobodnichenko souligne qu'il faudrait des centres de réadaptation physique et psychologique, et que les spécialistes formé.es devraient être sur le terrain en Ukraine plutôt qu'en ligne.

Mme Dambina ajoute que l'environnement scolaire est essentiel au bien-être de l'enfant et qu'il faudrait davantage d'efforts pour intégrer les enfants ukrainiens dans les écoles européennes. Elle évoque également les brimades à l'école, qui constituent un problème majeur dans les écoles lettones en général. Elle souligne que n'importe quel pays européen pourrait mettre en place de tels camps de soutien psychologique, et espère que davantage de camps de ce type seront organisés dans d'autres pays.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis remercie chacun.e pour sa contribution et ouvre le débat sur le deuxième sous-point concernant l'accès à l'éducation.

Accès à l'éducation

M. Serhii Babak, président de la Commission de l'éducation, de la science et de l'innovation du Parlement ukrainien, rappelle qu'environ 30 % du territoire ukrainien était occupé ou soumis à des attaques sans précédent au cours des deux premières semaines de la guerre, ce qui a poussé plus de 6 millions d'Ukrainiens à fuir le pays. Il remercie les pays qui, en plus d'offrir un abri aux enfants ukrainiens, leur ont permis d'accéder à l'éducation. Le soutien et l'assistance aux enfants ukrainiens à l'étranger sont essentiels et la Commission a lancé un large éventail d'initiatives pour continuer à garantir l'éducation et le développement économique. L'intervenant souligne l'importance de maintenir le lien avec l'Ukraine pour les enfants ukrainiens à l'étranger, et c'est la raison pour laquelle des modules ont, entre autres, été conçus sur la langue et l'histoire ukrainiennes. M. Babak identifie également deux moyens d'améliorer l'intégration des enfants ukrainiens dans leur pays d'accueil. D'une part, veiller à ce qu'ils apprennent la langue locale et, d'autre part, lutter contre le harcèlement à l'école en inscrivant dans les programmes scolaires un enseignement sur l'Ukraine à l'intention de tous les enfants. Concernant les enfants restés en Ukraine, il estime que, pour permettre aux élèves de continuer à aller à l'école, il faudrait environ quatre milliards d'euros afin d'équiper les écoles ukrainiennes d'abris offrant une protection contre les chutes de débris et d'éclats des missiles de croisière envoyés quotidiennement contre

le pays. L'expert ajoute qu'il y a un besoin énorme de bus scolaires et de matériel électronique pour assurer les cours à distance et le maintien du système éducatif. Il conclut en renouvelant ses remerciements pour le soutien et l'aide apportés par l'Europe.

M. Witold Hebanowski, Président de la Fondation Inna Przestrzen en Pologne, décrit la situation des Ukrainiens dans son pays. Ils sont aujourd'hui plus de trois millions, dont près de la moitié sont des femmes et près de 400 000 des enfants, dont 180 000 sont inscrits dans le système éducatif polonais. Des centaines d'initiatives émanent d'individus, d'ONG, de mouvements informels, d'entreprises et d'administrations locales, formant une étrange coalition en faveur d'une bonne cause commune. Ces initiatives couvrent l'éducation informelle, les cours de langue polonaise, les camps d'intégration, la création de nouvelles écoles ukrainiennes ou l'agrandissement d'écoles existantes, ainsi que les loisirs d'été pour les enfants des régions touchées par la guerre. M. Hebanowski estime qu'un défi majeur de cette situation est que de très nombreux enfants ne suivent que le système d'éducation ukrainien en ligne ou en sont complètement exclus, d'où la nécessité d'améliorer la législation et la collaboration intergouvernementale entre la Pologne et l'Ukraine. En outre, le soutien financier aux instruments d'intégration dans l'éducation s'épuise. Il faut par ailleurs renforcer le cadre juridique qui permet aux écoles polonaises de prendre en charge des étudiant.es immigré.es. En outre, il est urgent d'actualiser et d'améliorer le système polonais de placement familial et même le dispositif national de protection, à la lumière de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, et de mettre en place une approche holistique de l'éducation, comprenant un soutien aux parents. Enfin, la lutte contre la discrimination et l'intégration de l'identité et de la culture ukrainiennes dans le système éducatif polonais sont des défis importants à relever. M. Hebanowski souligne qu'il est urgent de traiter ces questions en priorité, en réunissant tous les acteurs.trices impliqué.es dans l'élaboration de mesures pertinentes et en mettant en œuvre une conférence de travail interparlementaire, multiacteurs.trices et axée sur les tâches, afin de garantir que la législation et l'élaboration des politiques soient fondées sur la pratique.

M. Vasyl Lutsyk, Directeur du Service national d'aide sociale de l'Ukraine, remercie tous les pays qui ont accordé une protection aux enfants ukrainiens. Il rappelle que les enfants ukrainiens ne peuvent pas être considérés comme des réfugiés, car ils ont fui l'Ukraine en raison d'une menace extérieure, et non intérieure. Les enfants sont mis en danger non par l'Ukraine, mais par l'État agresseur, la Russie. Les enfants ukrainiens ont quitté l'Ukraine afin d'obtenir une protection temporaire à l'étranger. L'on applique donc à tort l'article 6 de la Convention de La Haye de 1996 sur la responsabilité parentale et la protection des enfants, qui traite des enfants réfugiés et internationalement déplacés. C'est plutôt l'article 5 de la Convention de 1996 qui devrait s'appliquer, les autorités ukrainiennes étant compétentes pour prendre les mesures requises par la situation. Ces mesures des autorités ukrainiennes devraient être reconnues par tous les autres États parties à la Convention de 1996. M. Lutsyk souligne que l'adoption internationale d'enfants ukrainiens est interdite pendant la loi martiale. Il informe les membres que les mesures nécessaires pour désinstitutionnaliser la prise en charge des orphelins ont été prises, afin d'assurer la protection des enfants vivant à l'étranger. Divers mécanismes facilitent l'échange d'informations sur les enfants placés dans des familles d'accueil à l'étranger afin de garantir le respect de leurs droits. Il ajoute que la législation nationale du pays d'accueil doit être claire pour les familles ukrainiennes et les personnes qui ont la garde des enfants.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis ouvre le débat.

M. Pisco salue le travail irremplaçable accompli par le Conseil de l'Europe pour mettre en lumière toutes les questions susmentionnées et demande quelles mesures concrètes doivent être prises pour soutenir l'Ukraine.

M. Moutquin indique que la directive sur la protection temporaire, utilisée pour la première fois pour les Ukrainiens, a très bien fonctionné, mais qu'il faut des mesures plus stables et des solutions à plus long terme. Un dispositif flexible est nécessaire pour maintenir un lien éducatif et culturel avec l'Ukraine.

Mme Bilozir souligne l'importance d'intégrer les enfants ukrainiens dans les écoles d'Europe tout en préservant leur identité et leur éducation ukrainiennes. Il est essentiel de sensibiliser les enseignant.es à la situation en Ukraine.

Mme Kravchuk souligne l'importance de préserver l'identité ukrainienne de ces enfants, en engageant des enseignant.es ukrainien.nes, par exemple. Elle ajoute que les livres européens devraient donner une bonne perception de l'Ukraine, sans désinformation.

M. Sushko convient avec M. Babak que les abris antiaériens doivent être correctement équipés et renforcés, et avec M. Lutsyk sur le statut des enfants ukrainiens, qui ne devraient pas être considérés comme des réfugiés. Il appelle les États à faire attention à la terminologie utilisée. Il prie également les États d'accueil de reconnaître les documents ukrainiens.

Mme Nykiel s'interroge sur les mécanismes juridiques envisageables pour garantir aux enfants ukrainiens un accès à l'éducation plus large et sans obstacles bureaucratiques.

Mme Clapot demande s'il est important de traiter différemment les femmes et les filles dans le système éducatif.

Lord Griffiths souligne les difficultés rencontrées pour maintenir des relations humaines et des communautés intégrées et pour aider les Ukrainiens à se sentir appréciés. Certains enfants ont été intégrés, d'autres ont eu plus de mal.

Mme Mezentseva invite les pays souhaitant fournir du matériel électronique aux enfants ukrainiens à prendre contact avec les membres de la délégation ukrainienne. Elle conseille également à toutes et tous de ne pas utiliser le terme de « réfugié » mais celui de « personne temporairement réinstallée ».

M. Rousopoulos affirme qu'il faudrait préserver l'identité ethnique des enfants ukrainiens, fondée sur la langue maternelle, les coutumes et la religion.

Mme Khomenko informe les membres que le Parlement ukrainien est saisi d'un projet de loi sur l'enregistrement des personnes dont la vie et la santé ont été affectées par l'agression russe. Le registre des dommages du Conseil de l'Europe pourrait couvrir les dommages liés à l'exil ou à la première réinstallation, comme les blessures psychologiques, la perte d'accès aux services de santé et aux traitements, la perte d'accès aux services éducatifs, la souffrance physique, le stress émotionnel et l'inconfort.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis donne la parole à l'oratrice suivante.

Mesures de protection de l'Union européenne pour les enfants d'Ukraine

Mme Anna Schmidt, chargée de mission à la Commission européenne, DG Migration et affaires intérieures, rappelle la décision historique d'activer la directive sur la protection temporaire immédiatement après le début de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. L'UE a accordé une protection temporaire à quelque 4,2 millions d'Ukrainiens officiellement enregistrés dans les États membres de l'UE, dont près de la moitié en Allemagne et en Pologne. Un tiers d'entre eux sont des enfants. On estime qu'un cinquième des enfants vivant en Ukraine avant la guerre résident aujourd'hui dans l'UE. La protection temporaire est limitée dans le temps (jusqu'au printemps 2025 à ce stade). Parmi eux se trouvent environ 5 600 enfants évacués des institutions ukrainiennes, qui sont venus en groupe et dont certains sont handicapés. Les États membres disposent de leur propre législation pour transposer la directive sur la protection temporaire. Il existe donc des différences dans l'application de cette directive au sein de l'Union. L'UE a mis en place la Plateforme de solidarité, qui est essentielle pour organiser, coordonner et harmoniser sa réponse dans les États membres. La coopération avec d'autres partenaires, tels que le HCR, l'UNICEF et les autorités ukrainiennes, est renforcée par des réunions régulières. Ces partenariats sont essentiels. Les organisations de la société civile jouent également un rôle important dans ce processus.

L'UE a publié un certain nombre de lignes directrices opérationnelles sur l'application de la directive sur la protection temporaire, par exemple sur les modalités d'accès à l'éducation, les défis spécifiques liés à l'accueil et à la prise en charge des enfants fuyant l'Ukraine ou la reconnaissance des décisions de garde. Toutes ces lignes directrices sont accessibles en ligne. Elle évoque ensuite la communication de la Commission de mars 2023 sur une année de protection temporaire, un document distribué aux participants à la réunion. La communication décrit les mesures prises, avec une section spécifique sur les enfants. Elle souligne l'importance de la reconnaissance des documents, dans un premier temps : celle des documents d'enregistrement des enfants et celle des accords de tutelle ukrainiens par les États membres de l'UE, des certificats médicaux et d'invalidité, des certificats d'études et des diplômes, autant de documents qui ont tous un impact immédiat sur l'intégration des enfants dans les systèmes éducatifs européens. L'UE a renforcé sa coopération avec les autorités ukrainiennes pour la reconnaissance des décisions de tutelle. La coopération avec les parents et les tuteurs légaux ukrainiens permettra également de retrouver les enfants disparus. Les dispositions en matière de tutelle peuvent changer au fil du temps. Par exemple, les parents peuvent divorcer. Les modalités de garde dans les familles séparées doivent être définies soit par des décisions administratives, soit par des tribunaux. La coopération au niveau de l'UE permet d'échanger les bonnes pratiques entre les États membres. Elle évoque ensuite la question du placement en institution d'enfants transférés en groupes depuis des institutions ukrainiennes. Garantir à ces enfants un hébergement et des soins de qualité conformes aux normes européennes est un défi. Environ cinq mille enfants provenant d'institutions ont été accueillis en Pologne. L'UE a travaillé en étroite collaboration avec les autorités ukrainiennes pour trouver les meilleures solutions. Un projet pilote a été mis en place entre l'Ukraine et l'UNICEF pour diviser les plus grands groupes et trouver des possibilités d'hébergement et de prise en charge appropriées, également dans le contexte du rapport sur l'élargissement de l'Ukraine et des futures négociations d'adhésion.

La directive sur la protection temporaire prévoit l'accès immédiat des enfants ukrainiens à l'enseignement public aux niveaux primaire et secondaire. L'UE a publié des orientations politiques visant à promouvoir l'apprentissage par les pairs dans l'ensemble de l'UE. Les mesures prises par les États membres diffèrent : recruter des assistants d'éducation ukrainiens, faciliter l'accès des enseignants ukrainiens qualifiés à leurs systèmes nationaux, ou tenter de combiner l'apprentissage en ligne basé sur le programme ukrainien avec le programme de l'État membre concerné, sans surcharger l'enfant. Un manuel pratique publié par la Commission européenne en collaboration avec le ministère ukrainien de l'éducation et de la science énonce les modalités de coopération en matière d'éducation mises en place par les États membres. L'accent est mis

sur la reconnaissance mutuelle des qualifications académiques et la participation aux réseaux de jumelage et Eurydice de l'UE. Cela devrait également fournir aux écoles ukrainiennes des orientations sur la manière d'évaluer les résultats de l'apprentissage acquis pendant la fréquentation scolaire à l'étranger lors du retour des enfants, ce qui est également très important. Le bien-être de l'enfant devrait être au cœur de ce travail. L'apprentissage devrait devenir très pratique, en aidant les enfants à se remettre des traumatismes subis. Enfin, les États membres intensifieront leur travail sur l'accueil des enfants non accompagnés, y compris les enfants séparés arrivant d'Ukraine. Elle conclut en rappelant que l'amélioration des capacités d'accueil des enfants migrants non accompagnés dans l'UE doit être une priorité.

Mme Chatzivassiliou-Tsovilis remercie Mme Schmidt pour son intervention et toutes les participantes et participants pour leur contribution active aux discussions. Elle insiste sur le besoin urgent de centres de réadaptation pour prendre soin de la santé physique et psychologique des enfants. Elle souligne aussi que l'identité ukrainienne doit être préservée, notamment par le biais de l'éducation, ce qui reste la priorité de l'Ukraine après la défense. Elle mentionne enfin des besoins concrets, comme la construction d'abris antiaériens.

La présidente remercie toutes les participantes et tous les participants et clôt la session 1.

14h00 – 16h30

Session 2 : la situation des enfants ukrainiens déportés ou transférés de force vers la Fédération de Russie, le Bélarus ou des territoires temporairement occupés par la Fédération de Russie, animée par Mme Olena Khomenko, Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire

Mme Olena Khomenko, Présidente de la commission ad hoc et modératrice de la session 2, ouvre la session 2 en soulignant l'obligation de chacun de consentir à tous les efforts possibles pour aider au retour des enfants ukrainiens déportés et transférés de force. Elle donne ensuite la parole au premier orateur.

M. Dmytro Lubinets, Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien, déclare que l'Ukraine subit des violations des droits de ses citoyens depuis dix ans. Les statistiques les plus récentes font état de 512 enfants ukrainiens morts sous les tirs de roquettes, de 1158 enfants blessés et mutilés, d'un nombre croissant d'enfants victimes d'agressions sexuelles, y compris de très jeunes enfants âgés de 4 ans, et de 75 enfants torturés. 19 546 enfants ont été enlevés et déportés vers la Fédération de Russie ou vers d'autres lieux, leur sort étant actuellement très incertain, voire totalement inconnu. D'innombrables écoles, hôpitaux et infrastructures ont été endommagés et détruits. Sans l'aide internationale, il est impossible de savoir où se trouvent les enfants déportés. Les enfants de moins de 14 ans des territoires ukrainiens actuellement occupés sont désormais reconnus comme des citoyens russes, et leur nom et leur date de naissance ont souvent été modifiés. Ils sont obligés de parler uniquement le russe et de se considérer comme des Russes. Le monde a été beaucoup plus sensibilisé à ce problème grâce aux mandats d'arrêt de la CPI à l'encontre de M. Poutine et de Mme Lvova-Belova. M. Lubinets estime qu'il est très important de conférer à ces enlèvements la qualification juridique de génocide. Il demande la mise en place de mécanismes efficaces et concrets qui donnent des résultats, comme la pression politique et diplomatique. M. Lubinets estime que le vrai problème est que la Russie continue, tout en conservant son siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, à tuer cyniquement des Ukrainiens tous les jours. Il souligne la nécessité d'un soutien international pour ramener tous les enfants chez eux. Le mandat du CICR étant de protéger les civils, il aimerait avoir de plus amples informations sur le nombre de civils enlevés et sur les lieux de détention des prisonniers de guerre ukrainiens. Selon lui, la neutralité du CICR dans l'accomplissement de sa mission ne doit pas aller à l'encontre de l'objectivité et de l'exercice de la justice. Il cite l'exemple positif du retour de 3 sœurs obtenu grâce au soutien du Qatar et de l'Unicef. Enfin, il demande aux États membres de rejoindre une nouvelle Coalition internationale de pays volontaires qui s'est réunie pour la première fois le 8 décembre 2023 à Kiev.

Mme Khomenko espère que cette coalition facilitera le retour des enfants ukrainiens.

M. Paulo Pisco souligne que cette situation ne doit pas devenir la nouvelle norme et qu'il ne faut pas la laisser perdurer. Le droit international a été totalement violé et les actes commis peuvent être qualifiés de génocide. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes et donner la priorité au retour des enfants en Ukraine. Il faut identifier et localiser tous les enfants déportés, faute de quoi ils seront irrémédiablement perdus. Il appelle à une pression accrue, y compris par des sanctions, afin de mettre fin aux déportations, aux adoptions et à l'attribution de la nationalité russe : il souligne enfin la nécessité de mettre en place les bons systèmes et processus pour collecter toutes les informations sur les enfants enlevés et les aider à retrouver leur famille.

Mme Philomène Remy, envoyée spéciale du documentaire de BFM TV « Russie : les enfants volés d'Ukraine », présente un extrait de son film. La Russie mène une campagne massive et structurée pour assimiler les enfants ukrainiens à la langue et à la culture russes, dans le cadre d'un phénomène structurel et organisé de déportation. Elle témoigne que les familles qui ont envoyé leurs enfants dans des camps de

vacances craignent d'être considérées comme des traîtres à leur pays, ce qui les empêche aujourd'hui de s'exprimer. Elle exhorte les membres et la communauté internationale à agir rapidement pour assurer le rapatriement des enfants déportés.

Mme Shahida Tulaganova, réalisatrice du documentaire d'ITV « Ukraine's stolen children », projette un extrait de son film et se déclare choquée par l'ampleur de la déportation des enfants ukrainiens vers la Russie. Elle pense que la Fédération de Russie dispose des listes d'enfants déportés, mais ne les partage pas avec les autorités ukrainiennes, préférant les utiliser comme une arme politique pour les négociations. Elle décrit la situation déchirante d'enfants soumis à un lavage de cerveau pour les convaincre qu'ils n'ont pas d'avenir en Ukraine, d'enfants détenus contre leur volonté et d'enfants privés de leur identité ukrainienne par tous les moyens possibles. Elle souligne également le problème des parents et des familles voyageant seuls pour retrouver leurs enfants, par crainte d'être stigmatisés. Les enfants sans famille qui les recherche – orphelins ou placés en institution – ont particulièrement peu de chances de retour dans leur pays.

Mme Viktoriia Litvinova, Procureure générale adjointe de l'Ukraine, remercie l'Assemblée pour ses efforts visant à protéger les enfants ukrainiens face aux conflits armés en cours. Comme indiqué dans la Résolution 2495 de l'APCE, la déportation et le transfert forcés d'enfants ukrainiens, le changement de nationalité et les adoptions forcées sont interdits par le droit international humanitaire, le droit international des droits humains et le droit pénal international. Ces pratiques constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et pourraient atteindre le degré de gravité de crimes de génocide. Elle ajoute que le Belarus devrait lui aussi être tenu pour responsable d'avoir aidé la Russie dans ses violations. Le régime de sanctions pourrait être un outil supplémentaire dans la réponse de la communauté internationale à la fois contre la Russie et contre les entités et individus qui lui sont associés. Le Bureau national d'information estime que plus de 19 000 enfants ukrainiens ont été déplacés et déportés par les Russes. Les priorités sont de contraindre la Russie à cesser les changements forcés de nationalité et l'adoption d'enfants ukrainiens et d'organiser un dispositif international pour rapatrier les enfants en Ukraine en toute sécurité. Elle évoque la première réunion de la Coalition internationale pour le rapatriement en Ukraine des enfants ukrainiens illégalement déportés et déplacés de force, qui s'est tenue le 8 décembre 2023. Cette Coalition a décidé de déployer tous les efforts possibles pour le retour des enfants ukrainiens et de soutenir le processus de regroupement familial ou de placement dans des structures d'accueil familiales. Le droit international humanitaire permet aux parties au conflit de désigner une tierce partie ou une puissance protectrice pour servir d'intermédiaire. La procédure de désignation ayant échoué, une organisation offrant des garanties d'impartialité et d'efficacité comme le HCR pourrait être nommée. Malheureusement, le retour et le rapatriement des enfants ont souvent lieu après la fin d'une guerre. La Coalition peut donc jouer un rôle déterminant pour faire pression en faveur de solutions pratiques.

Mme Darya Kasyanova, du Réseau ukrainien des droits de l'enfant, SOS Villages d'enfants en Ukraine, décrit les catégories d'enfants déportés de force, à savoir ceux dont les parents sont morts pendant la guerre, les orphelins, les enfants envoyés chez des proches pour des raisons de sécurité au début de la guerre et les enfants de soldats. Elle mentionne ensuite quelques cas d'enfants rentrés en Ukraine et qui ont retrouvé leur famille. 135 enfants ont été rapatriés par son équipe. Elle énumère les problèmes rencontrés dans ce processus : les difficultés pour localiser les enfants, de périlleux et longs voyages, le danger de mort et la peur du non-retour. Elle ajoute que le temps est un facteur critique, car chaque jour qui passe compromet un peu plus les chances de retour des enfants. Après le retour en Ukraine, la réadaptation et l'assistance psychologique sont ce qui est nécessaire en premier lieu. Mme Kasyanova suggère enfin la création d'un centre de réhabilitation dans un pays tiers, comme la Pologne, pouvant accueillir les enfants rapatriés, ainsi que leurs parents ou tuteurs légaux et des représentants d'organisations internationales, afin de les aider à raconter l'épreuve traversée et à s'en remettre. Il est également très important de rechercher en priorité, parmi les enfants déportés, les orphelins et les enfants des institutions.

Mme Kateryna Rashevskya, représentante de l'ONG ukrainienne, Centre régional des droits humains, se réfère à la résolution 2495 de l'APCE, qui demande à la Fédération de Russie d'assurer le retour en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens déportés et transférés de force. Jusqu'à présent, 387 des 19 546 enfants illégalement déplacés qui ont été identifiés sont rentrés en Ukraine. Mme Rashevskya déclare que le retour des enfants déplacés pendant le conflit armé est l'obligation non seulement de la Russie, mais aussi de tous les autres pays. La communauté internationale doit intervenir pour compenser le refus de la Russie de coopérer. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et de l'APCE sont nécessaires non seulement pour les familles à réunir, mais aussi pour les enfants vulnérables comme les orphelins. Son organisation a élaboré le concept de dispositif juridique unique pour le retour de nombreux enfants ukrainiens. Des accords juridiquement contraignants doivent être conclus avec une tierce partie, qui peut être un État ou un groupe d'États, voire une organisation internationale comme le HCR. Mme Rashevskya souligne que le temps ne joue pas en faveur de l'Ukraine, car d'autres conflits éclatent et le soutien de certains pays, notamment dans le monde arabe, se perd. Elle craint que la communauté mondiale ne se désintéresse de la situation. S'agissant de la réunion d'aujourd'hui avec le CICR, elle déplore qu'un représentant russe ait été élu en 2022 au Conseil de la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR). Elle conclut qu'un dispositif de

retour unifié est le seul moyen pleinement conforme aux règles du droit international et au respect des droits de l'enfant permettant de maintenir l'attention, de contrer les manipulations de la Russie et d'accumuler des soutiens. Seules des sanctions pourraient convaincre la Russie de respecter les règles.

Mme Khomenko remercie tous les intervenant.es pour leurs témoignages et ouvre le débat.

M. Sushko remercie les expert.es pour les informations communiquées. Il regrette le peu de résultats obtenus jusqu'à présent dans l'identification et le retour des enfants et appelle à l'unité et à une action résolue pour ramener les enfants chez eux.

Mme Kalnina-Lukasevica souligne que la pratique des meurtres, des blessures, des abus sexuels, des transferts illégaux et des déportations d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie et le Belarus, de leur placement forcé en détention ou de leur adoption par des familles d'accueil russes constitue une combinaison évidente de prise d'otages et de politique de russification, et peut être qualifiée de crime de guerre et de génocide. Elle cite l'exemple du père de trois enfants déportés et torturés qui ont finalement été ramenés chez eux grâce au travail inlassable de bénévoles. Elle fait un parallèle avec le traitement infligé par Staline aux enfants lettons en 1937, notant que l'objectif de la Russie est d'imposer une identité russe aux enfants ukrainiens. Elle prie instamment les membres de la commission à faire tout leur possible, et même l'impossible, jusqu'au retour de chaque enfant en Ukraine. Elle attend avec impatience la réunion à huis clos avec le HCR et le CICR, dont l'aide est précieuse.

M. Moutquin note que la phrase « nous ne savons pas où sont nos enfants » résume le cœur du problème. Il insiste sur la responsabilité des Etats membres de l'UE et du Conseil de l'Europe de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir le risque de génocide. Il demande ensuite aux journalistes présent.es si les familles russes qui accueillent les enfants ukrainiens le font dans un but lucratif. Par ailleurs, il demande aux autres intervenant.es si d'autres acteurs.trices sont impliqué.es, en dehors du Qatar et de l'Unicef, dans le rapatriement des enfants, tout en reconnaissant qu'il pourrait être difficile de répondre à cette question, les négociations étant par nature secrètes sur de tels sujets. Il conclut en demandant à la dernière oratrice si les orphelinats ukrainiens disposent de registres ou de fichiers des noms d'enfants disparus, éventuellement centralisés à Kiev ?

Mme Mezentseva préconise un mécanisme nouveau et innovant, à savoir la récente Coalition pour le retour des enfants ukrainiens, qui serait présidée par le Canada et pourrait inclure davantage de participant.es, comme le Qatar par exemple. Elle illustre que tout le monde peut aider, indépendamment de la géographie. Elle remercie également les Russes qui participent aux opérations de sauvetage malgré le danger. Elle souligne par ailleurs que le mandat du CICR l'autorise à rendre visite aux enfants. Selon la BBC, il y a environ 40 camps où les enfants sont détenus. Du côté ukrainien, différentes autorités - Bureau du procureur général, police nationale et médiateur - collectent des données sur toutes les personnes disparues, adultes et enfants. Répondant à M. Moutquin, elle indique que l'Ukraine est fortement numérisée et que la collecte et la fourniture des données nécessaires, par exemple sur les enfants retirés des orphelinats, seraient possibles. La question la plus difficile est toutefois de savoir comment rechercher les enfants.

Mme Bilozir attire l'attention sur la situation terrible des jeunes Ukrainiens déportés ou vivant sous l'occupation, et qui pourraient bien être contraints d'intégrer l'armée russe et de se battre contre leur propre pays. Elle cite l'exemple de Bogdan, 18 ans, revenu grâce à M. Lubinets et aux ONG. Elle déclare que la Russie n'a aucun scrupule à utiliser les jeunes Ukrainiens pour combattre l'Ukraine ou même d'autres pays, le cas échéant. Elle insiste sur la nécessité de créer des centres de réhabilitation et salue le rôle des journalistes et des cinéastes qui ont su montrer au monde la réalité de ce qui se passe.

M. Jonsson remercie toutes les intervenantes et les intervenants pour leur contribution et souligne la nécessité de réhabiliter les enfants rapatriés et d'assurer leur bien-être. Comme l'a souligné le sommet de Reykjavik, le soutien aux enfants ukrainiens est une priorité absolue.

M. Hebanowski déclare que le Conseil de l'Europe doit concentrer ses efforts et ses financements sur les programmes et projets visant à révéler ce qui se passe en Russie et soutenir les courageux Russes qui travaillent avec les Ukrainiens. Il remercie les journalistes pour leurs témoignages étonnants.

Mme Mikkonen condamne la déportation et la russification des enfants et appelle à une action du Conseil de l'Europe et à l'unité de tous pour le retour des enfants ukrainiens.

M. Lubinets précise que 522 enfants ukrainiens ont été rapatriés, dont 386 déportés par la Fédération de Russie. Ils ont été ramenés par une grande équipe ukrainienne, le Parlement, le gouvernement et des ONG. Il évoque l'initiative du Président ukrainien et la suggestion du Canada d'organiser une Coalition internationale. Il salue le Canada qui a pris l'initiative de proposer une nouvelle mesure forte et concrète pour le rapatriement des enfants ukrainiens. Il se félicite également de l'intervention du Qatar suite à une réunion qu'il a eu avec les autorités de ce pays. Selon lui, en sa qualité de médiateur de l'Ukraine, la position neutre du CICR et des Nations Unies pose un problème dans la mesure où le maintien d'un partenariat avec les autorités russes n'est pas, à ses yeux, compatible avec une action visant à réparer les violations des droits fondamentaux des

enfants en question. Il félicite le Conseil de l'Europe pour sa décision rapide d'expulser la Fédération de Russie de ses Etats membres. Lord Foulkes appelle à la mise en place d'un mécanisme de coordination approprié et efficace et à l'intensification des sanctions contre la Russie et certain.es Russes. Il estime que le Conseil de l'Europe est l'organisation appropriée pour traiter de la question des droits fondamentaux des enfants en Europe.

Mme Kravchuk invite les membres à continuer à travailler sur ces questions de manière régulière, y compris par le biais d'un mécanisme au sein de l'Assemblée.

Mme Khomenko remercie les orateurs.trices pour leurs puissantes déclarations et leurs présentations détaillées. Elle annonce la partie suivante, qui se tiendra à huis clos, et clôt la partie publique de la réunion.

16h30 – 17h30 (à huis clos) M. Simon Moutquin (Belgique, SOC), Président de la Commission des questions sociales, de la santé, et du développement durable, a modéré la suite de la commission ad hoc et a conclu la réunion.

APPENDIX 1 – ATTENDANCE LIST / LISTE DE PRESENCE

(The names of members who took part in the meeting are printed in bold / *Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont imprimés en caractères gras*)

Chairperson / Présidente : Ms / Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, EC/DA / Ukraine, CE/AD)

With the participation of / Avec la participation de :

Mr / M. KOX Tiny	President of the Assembly / Président de Assemblée
Mr / M. KHRYCHIKOV Sergey	Head of the Private Office / Chef du Cabinet

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme Laryza BILOZIR	(Ukraine, ALDE / Ukraine, ADLE)
Ms / Mme Olena KHOMENKO	(Ukraine, EC/DA / Ukraine, CE/AD)
Ms / Mme Evhenia KRAVCHUK	(Ukraine, ALDE / Ukraine, ADLE)
Ms / Mme Carmen LEYTE	(Spain, EPP/DC / Espagne, PPE/DC)
Ms / Mme Luz MARTINEZ SEIJO	(Spain, SOC / Espagne, SOC)
Mr / M. Alain MILON	(France, EPP/CD / France, PPE/DC)
Mr / M. Simon MOUTQUIN	(Belgium, SOC / Belgique, SOC)
Mr / M. Georgios STAMATIS	(Greece, EPP/CD / Grèce, PPE/DC)
Ms / Mme Maria SYRENGELA	(Greece, EPP/CD / Grèce, PPE/DC)

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Ms / Mme Nerea AHEDO	(Spain, ALDE / Espagne, ADLE)
Mr / M. Paul GAVAN	(Ireland, UEL / Irlande, GUE)
Lord Leslie GRIFFITHS	(United Kingdom, SOC / Royaume-Uni, SOC)
Ms / Mme Ada MARRA	(Switzerland, SOC / Suisse, SOC)
Ms / Mme Mariia MEZENTSEVA	(Ukraine, EPP/CD / Ukraine, PPE/DC)
Ms / Mme Ester MIELI	(Italy, EC/DA / Italie, CE/AD)
Ms / Mme Esther PEÑA	(Spain, SOC / Espagne, SOC)
Mr / M. Paulo PISCO	(Portugal, SOC)
Mr / M. Theodoros ROUSOPOULOS	(Greece, EPP/CD / Grèce, PPE/DC)
Lord Simon RUSSELL	(United Kingdom, EC/DA / Royaume-Uni, CE/AD)
Ms / Mme Domenica SPINELLI	(Italy, EC/DA / Italie, CE/AD)
Mr / M. Ionuț-Marian STROE	(Romania, EPP/CD / Roumanie, PPE/DC)
Ms / Mme Sandra ZAMPA	(Italy, SOC / Italie, SOC)

Committee on Culture, Science, Education and Media / Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Mr / M. Pauli AALTO-SETÄLÄ	(Finland, EPP/CD / Finlande, PPE/DC)
Mr / M. Rino Roland Rino BÜCHEL	(Switzerland, ALDE / Suisse, ADLE)
Lord George FOULKES	(United Kingdom, SOC / Royaume-Uni, SOC)
Mr / M. Claude KERN	(France, ALDE / France, ADLE)
Ms / Mme Mirosława NYKIEL	(Poland, EPP/CD / Pologne, EPP/CD)
Ms / Mme Fiona O'LOUGHLIN	(Ireland, ALDE / Irlande, ADLE)
Mr / M. Pavlo SUSHKO	(Ukraine EC/DA / Ukraine, CE/AD)
Mr / M. Birgir THÓRARINSSON	(Iceland EPP/CD / Islande, PPE/DC)

Committee on Legal Affairs and Human Rights / Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Mr / M. Pablo HISPAN	(Spain, EPP/CD / Espagne, PPE/DC)
Ms / Mme Anna-Kristiina MIKKONEN	(Finland, SOC / Finlande, SOC)
Ms / Mme Susana SUMELZO	(Spain, SOC / Espagne, SOC)

Committee on Political Affairs and Democracy / Commission des questions politiques et de la démocratie

Ms / Mme Elena BONETTI	(Italy, ALDE / Italie, ADLE)
Mr Bjarni JÓNSSON	(Iceland, ALDE / Islande, ALDE)
Ms / Mme Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	(Latvia, EPP/CD / Lettonie, PPE/DC)
Mr / M. Gonzalo ROBLES	(Spain, EPP/CD / Espagne, PPE/DC)
Ms / Mme Oleksandra USTINOVA	(Ukraine, ALDE / Ukraine, ADLE)

OTHER MEMBERS OF PACE / AUTRES MEMBRES DE L'APCE

Ms / Mme Mireille CLAPOT	(France, ALDE / France, ADLE)
Ms / Mme Liisa-Ly PAKOSTA	(Estonia, NR / Estonie, NI)

EXPERTS / SPEAKERS

Ms / Mme ALCOFORADO Mariana	ICRC Regional Child Protection Advisor / Conseillère régionale pour la protection de l'enfance du CICR
Mr / M. BABAK Serhii	Chair of the Committee on Education, Science and Innovation, Ukrainian Parliament / Président de la Commission de l'éducation, de la science et de l'innovation, Parlement ukrainien
Ms / Mme DAMBINA Liene	Chair of the Board of the Children's Hospital Foundation, Latvia / Présidente de la Fondation de l'Hôpital pour enfants, Lettonie
Mr / M. HEBANOWSKI Witold	President of the Inna Przestrzeń Foundation, Poland / Président de la Fondation Inna Przestrzeń, Pologne
Ms / Mme KASYANOVA Darya	Ukrainian Child Rights Network, SOS Children's Villages Ukraine / Ukrainian Child Rights Network, SOS Children's Villages Ukraine

Ms / Mme LITVINOVA Viktoriia	Deputy Prosecutor General of Ukraine / Procureure générale adjointe d'Ukraine
Mr / M. LUBINETS Dmytro	Commissioner for Human Rights of the Ukrainian Parliament / Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien
Mr / M. LUTSYK Vasyl	Head of the National Social Service of Ukraine / Chef du Service Social National d'Ukraine
Ms / Mme RASHEVSKA Kateryna	Representative of the Ukrainian NGO Regional Centre for Human Rights / Représentante de l'ONG ukrainienne Centre régional pour les droits humains
Ms / Mme REMY Philomène	Special Correspondent BFM TV / Grand reporter BFM TV
Ms / Mme RUSECKAS Shokhida	Filmmaker ITV / Réalisatrice ITV
Ms / Mme SCHMIDT Anna (ONLINE)	Policy Officer, European Commission DG Migration and Home Affairs / Responsable des politiques, Commission européenne DG Migration et affaires intérieures
Ms / Mme SLOBODNICHENKO Maryna	Ukrainian Deputy Minister of Health Protection for International Affairs / Vice-ministre ukrainienne de la Protection de la santé pour les affaires internationales
Mr / M. VUJAŠANIN Dušan	Head of the CTA Bureau, ICRC's Central Tracing Agency Bureau for the International Armed Conflict between the Russian Federation and Ukraine/ Chef du Bureau de l'ACR, Bureau de l'Agence centrale de recherches du CICR pour le conflit armé international entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

DELEGATION SECRETARIES

Ms / Mme DMYTRENKO Alina	Ukraine / Ukraine
Mr / M. POLISHCHUK Maksym	Ukraine / Ukraine
Ms / Mme STOSIC Marija	Suisse / Switzerland

OTHER PARTICIPANTS

Ms / Mme MARTINUZZI Jenna Renee	Conseillère principale / Senior Advisor Ambassadeur du Canada auprès de la France et à Monaco et envoyé spécial auprès de l'Union européenne et de l'Europe / Ambassador to France and Monaco, and Special Envoy to the European Union and Europe
Mr / M. SVIZANS Kaspars	Foreign affair advisor of the Head of the Latvian delegation to PACE / Conseiller des affaires étrangères auprès du chef de la délégation Lettone de l'APCE
Ms / Mme MELNYCHUK Oxana	Project director for « Unis pour l'Ukraine » / Directrice des projets pour « Unis pour l'Ukraine »
Ms / Mme USENKO Yulia	Head of the Department for the Protection of Children's Interests and Combating Violence at Ukraine's General Prosecutor's Office
Ms / Mme ARBOGAST Francesca	Socialists, Democrats and Greens Group Secretary / Secrétaire du Groupe des socialistes, démocrates et verts

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

Ms / Mme CHATZIVASSILIOU Despina Secretary General of the Parliamentary Assembly / Secrétaire Générale de l'Assemblée Parlementaire

Ms / Mme BARTON Louise Director of Committees/ Directrices des Commissions

Inter-Parliamentary Co-operation and Parliamentary Projects Support Division / Coopération interparlementaire et de soutien des projets parlementaires

Ms / Mme KOPACI-DI-MICHELE Liri Head of the Secretariat / Cheffe du Secrétariat

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms / Mme KLEINSORGE Tanja Head of the Secretariat / Cheffe du Secrétariat

Ms / Mme DEVAUX Jannick Secretary / Secrétaire

Ms / Mme GHOLAMI Anita Co-Secretary/ Co-Secrétaire

Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons / Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Ms / Mme GARABAGIU Angela Secretary / Secrétaire

Ms / Mme CHARLIER Clémentine Assistant / Assistante